Schéma
épartemental de
éveloppement du
oisir
êche





Avec la participation financière de :



Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Document rédigé en 2020-2021 par François Rouillon, FDAAPPMA 54.

#### Référence

Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020. Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, 2022 – 2026. 26 p.



Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim, 54000 NANCY 03 83 56 27 44 - federation@peche-54.fr www.peche-54.fr

# **SOMMAIRE**

In	troduction	1
1.	État des lieux et analyse	2
	1. Chiffres-clés	
	2. Bilan du précédent SDDLP	11
	3. Enquête pêcheur	15
	4. Rencontres avec les AAPPMA	23
2.	. Cibles et objectifs	24
	1. Cibles prioritaires	24
	2. Cibles secondaires	24
	3. Objectifs par cibles	25
3.	Programme d'actions	26

# Introduction

Dans sa volonté de promouvoir et développer la pêche de loisir, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a édité en 2010 un Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP), qui s'inscrit dans une dynamique de modernisation de la gestion de la pêche de loisir. Suite à cette parution, la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) a rédigé un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP) en 2013, afin de se doter d'un outil politique, prospectif, promotionnel et opérationnel qui a permis d'établir, d'une part, un diagnostic du loisir pêche dans le département et d'autre part, de proposer des orientations et des actions stratégiques pour son développement, en respectant la trame proposée dans le schéma national.

Ce document étant arrivé à son terme, la Fédération s'est engagée dans la rédaction d'un nouveau programme d'actions sur cinq ans, de 2022 à 2026.

Un certain nombre de données présentées dans le premier SDDLP n'ont pas été exploitées, et il semble que le document ait pu être considéré comme trop long à lire.

Les objectifs restent identiques : satisfaire les pêcheurs existants, attirer de nouveaux publics à la pêche et moderniser la pêche associative sont les trois finalités du SDDLP. Une précision relative à l'enjeu de fidélisation des pêcheurs existants a été ajoutée.

Cette nouvelle publication s'appuie donc sur les bases du précédent SDDLP, avec la volonté d'être plus court et plus lisible.

L'état des lieux s'attache à présenter un bilan des actions menées depuis cinq ans sur le département, avec certains indicateurs (évolution de la vente des cartes de pêche et habitudes de consommation, bilan du précédent SDDLP, enquête pêcheur). La seconde partie propose une analyse de ces données en les combinant aux attentes des AAPPMA, pour les traduire en objectifs spécifiques. Ces-derniers permettent alors de définir des actions à deux échelles :

- les actions à portée départementales portées par la Fédération
- les actions à portée locale portées par les AAPPMA avec l'aide de la Fédération. Ces dernières seront intégrées au projet associatif de chaque AAPPMA. Le projet associatif est le fil de conduite de l'AAPPMA relatif à ses missions de développement de la pêche de loisir (actions SDDLP) et de protection des milieux aquatiques (actions PDPG).

La Fédération souhaite donc, grâce au SDDLP, définir une politique départementale ambitieuse de développement du loisir pêche, pour faire de cette activité un loisir incontournable en Meurthe-et-Moselle.



# 1. Etat des lieux et analyse

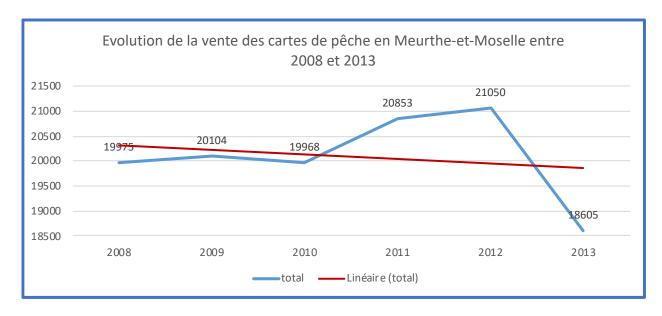
L'état des lieux présente des indicateurs chiffres-clés issus de l'exploitation des données du site cartedepeche. fr et des tendances produites à la fois par l'enquête pêcheur menée par la Fédération en 2018, par l'analyse du bilan du précédent SDDLP et par la rencontre de la Fédération avec les AAPPMA.

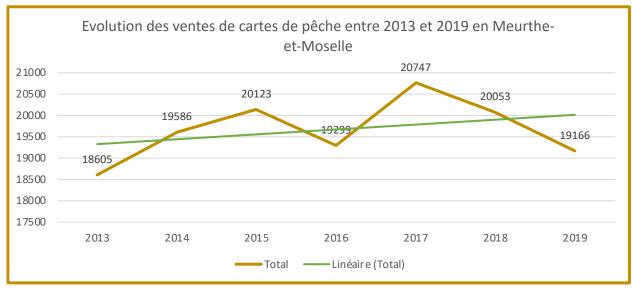
#### 1. Chiffres clés

# • Vente des cartes de pêche

Entre 2008 et 2012, les ventes de cartes augmentent, mais chutent brutalement en 2013. Les ventes des cartes augmentent à nouveau en 2014 et 2015, baissent en 2016, augmentent en 2017 et baissent en 2018 et 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent la vente des cartes par année sur les périodes 2008-2013 et 2013-2019.

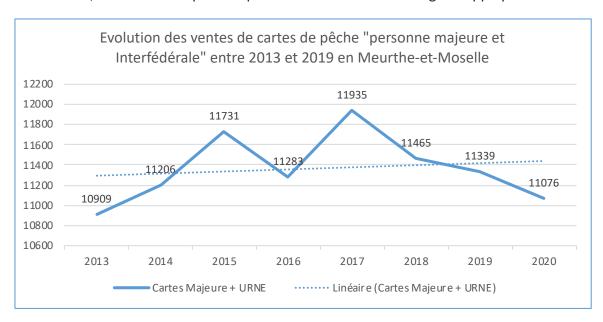


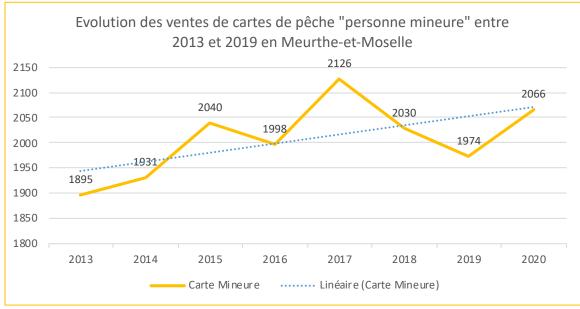


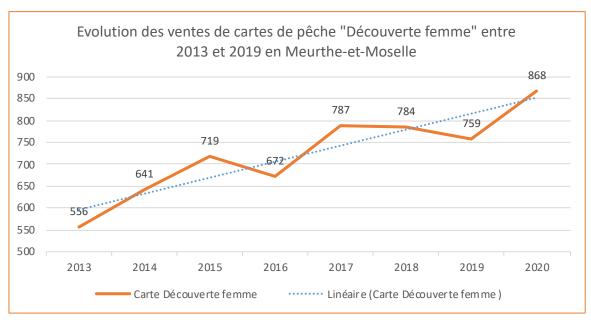


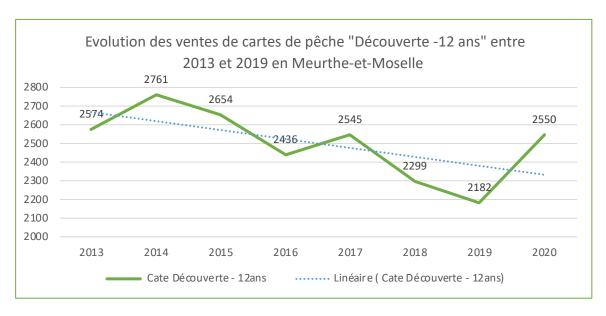


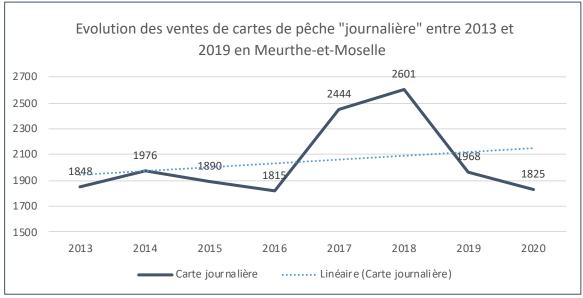
Les courbes de tendance montrent une perte globale sur la période 2008-2013 et une augmentation sur la période 2013-2019, au cours de laquelle le premier SDDLP 54 a été rédigé et appliqué.

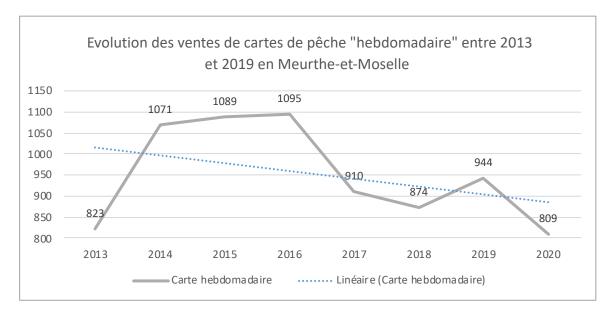


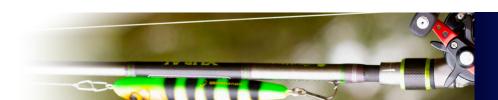














L'année 2020 est particulière. Une chute des cartes de pêche « personne majeure » est constatée, et une augmentation significative des cartes découverte femme, personne mineure et découverte -12 ans est observée.

La chute des cartes majeures peut être expliquée par le fait que les cours d'eau étaient en crue au moment de l'ouverture de la pêche de la truite le 14 mars. La plupart des empoissonnements prévus par les AAPPMA a été reportée. Le confinement de la population du 16 mars jusqu'au 11 mai et l'interdiction de la pêche comme motif valable d'activité physique par le gouvernement français a découragé de nombreux pêcheurs, qui n'ont pas repris leur carte annuelle en 2020.

L'augmentation des cartes réservées aux femmes et aux jeunes peut s'expliquer par l'envie de découvrir de nouveaux loisirs de plein air par la population suite au confinement et par la campagne de communication réalisée entre juin et août 2020 par la Fédération.

Depuis 2018, l'intégralité des cartes de pêche est distribuée en Meurthe-et-Moselle via le site www. cartedepeche.fr.

Les données issues du fichier « adhérents » sont une nouvelle matière d'étude pour approfondir la connaissance des pêcheurs et analyser certaines tendances.

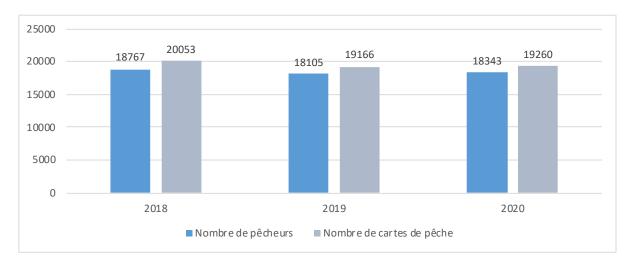
Ainsi, dans cette démarche, plusieurs informations peuvent être extraites de ces données, puis analysées. Avant 2018, la Fédération s'arrêtait à la comparaison du nombre de cartes vendues, par type et par AAPPMA, d'une année sur l'autre.

Il s'agit donc de définir plusieurs indicateurs, puis de mettre en place un outil capable de présenter les informations voulues de manière rapide et claire.



# Nombre de pêcheurs

\*le nombre de pêcheurs est calculé avec le nombre de n° d'adhérents ayant pris une carte de pêche annuelle (majeure, interfédérale, mineure, découverte femme et découverte -12ans), en prenant en compte qu'un pêcheur peut avoir plusieurs cartes de pêche. Les doublons sur les comptes adhérents ont donc été supprimés.





#### Taux de renouvellement sur les cartes annuelles

Le calcul du taux de renouvellement par type de carte annuelle entre 2018 et 2019 donne les informations

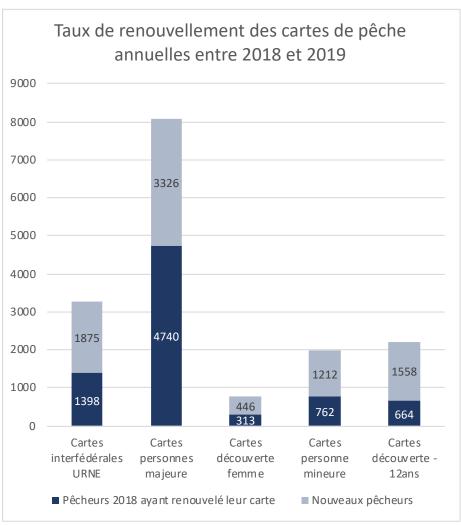
suivantes:

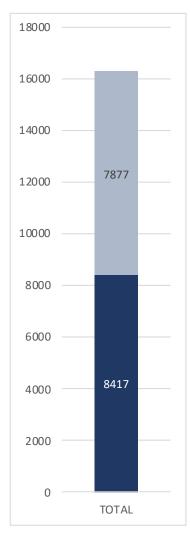
Carte interfédérale : 51 % Carte majeure : 54 %

Carte découverte femme : 40 %

Carte mineure : 37,5 % Carte -12 ans : 28,9 %

Cela met en évidence un taux de renouvellement sur les cartes annuelles de 51,7 % entre 2018 et 2019.





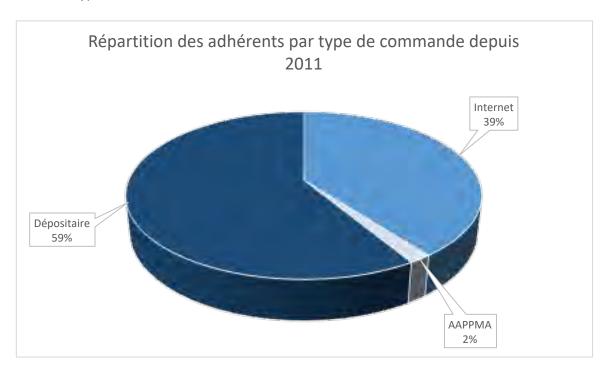
Le taux de renouvellement est assez faible chez les jeunes. Environ un pêcheur sur deux ayant une carte annuelle adulte en 2018 l'a repris en 2019.

Ces informations permettent de dégager un enjeu important : la fidélisation des pêcheurs.

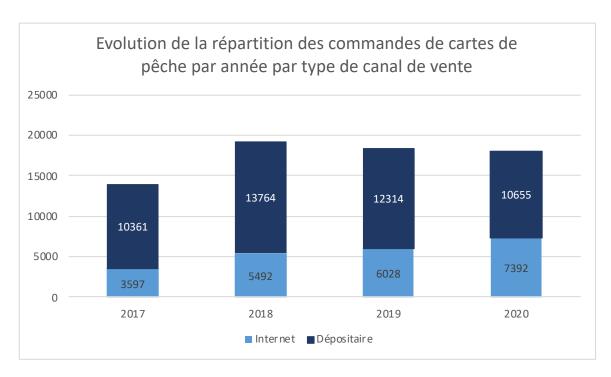
Parmi les nombreux « nouveaux » pêcheurs, on retrouve des personnes qui ont déjà pris une carte de pêche dans leur vie et certains autres qui changent de département d'adhésion. Cette donnée ne peut pas être chiffrée, la Fédération n'ayant accès qu'aux données issues des adhérents des AAPPMA de Meurthe-et-Moselle. Le nombre total d'adhérents cumulés depuis 2012 s'élève à 28 908. 2012 est la date de mise en ligne du site cartedepeche.fr – Pour rappel, ce n'est qu'à partir de 2018 que 100% des cartes de pêche sont informatisées.



La répartition des types de commande est la suivante :

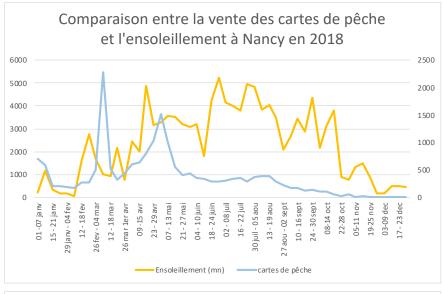


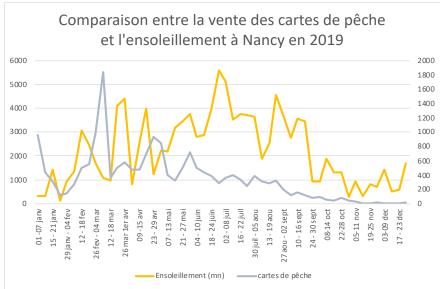
Le canal de commande privilégié pour les cartes de pêche reste le dépositaire. Malgré tout, l'évolution de la répartition des commandes par année et par type montre que de plus en plus de pêcheurs utilisent directement cartedepeche.fr (les commandes AAPPMA restent anecdotiques) :



# Données météorologiques

La station météo de référence utilisée est celle de Nancy-Essey et les données proviennent du site meteociel.fr.





La courbe de vente des cartes de pêche fait apparaître trois principaux pics de vente :

- en tout début d'année, pour les pêcheurs qui souhaitent pratiquer dès le mois de janvier,
- les trois semaines avant l'ouverture de la pêche de la truite (2<sup>e</sup> samedi de mars). Il s'agit du pic de vente le plus important de l'année,
  - en avril, avant l'ouverture de la pêche du brochet.

A partir de juin, les ventes de cartes baissent graduellement. La comparaison entre la vente des cartes de pêche et l'ensoleillement fait apparaître une certaine relation entre ces deux paramètres. Le graphique de l'année 2018 montre que les deux pics de vente de carte suivent les deux pics d'ensoleillement fin février et fin avril, qui correspondent aux périodes précédent les deux ouvertures de la truite et du brochet.

Le graphique de l'année 2019 montre que les courbes de vente de carte et d'ensoleillement sont liées durant la période qui va de mai à septembre.

Des analyses plus fines seront produites dans de futurs dossiers, notamment sur les relations entre la vente des cartes temporaires utilisées par un public de pêcheurs occasionnel en période estivale et les conditions météorologiques.



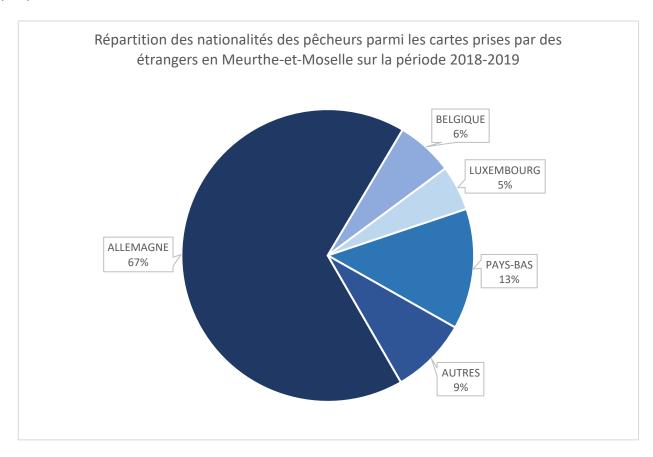
# • Fréquentation des pêcheurs étrangers

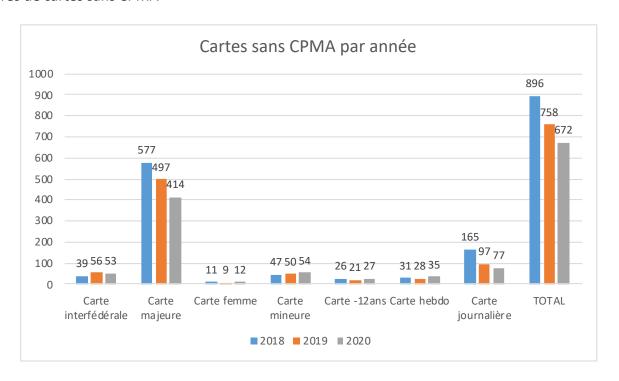
Les pêcheurs étrangers représentent environ 25% des cartes de pêche journalière et 75% des cartes de pêche hebdomadaires en 2018 et en 2019.

2018				2019			
Cartes	Total	Pêcheurs étrangers	%	Cartes	Total	Pêcheurs étrangers	%
URNE	2756	172	6,2%	URNE	3273	199	6,1%
Majeure	8709	140	1,6%	Majeure	8066	136	1,7%
Mineure	2030	31	1,5%	Mineure	1974	35	1,8%
-12 ans	2299	29	1,3%	-12 ans	2182	41	1,9%
Femme	784	7	0,9%	Femme	759	16	2,1%
Hebdomadaire	874	691	79,1%	Hebdomadaire	944	732	77,5%
Journalière	2601	626	24,1%	Journalière	1968	527	26,8%

Ces données ne doivent pas occulter le fait que la carte de pêche journalière doit être une clé d'entrée dans la découverte du loisir par le public adulte.

Parmi les pêcheurs étrangers, une grande majorité d'entre eux vient d'Allemagne, comme le montre le graphique ci-dessous :





Cette évolution peut être expliquée par l'entrée de certaines AAPPMA dans la réciprocité interfédérale durant ces trois années.





#### 2. Bilan du SDDLP 2013-2018

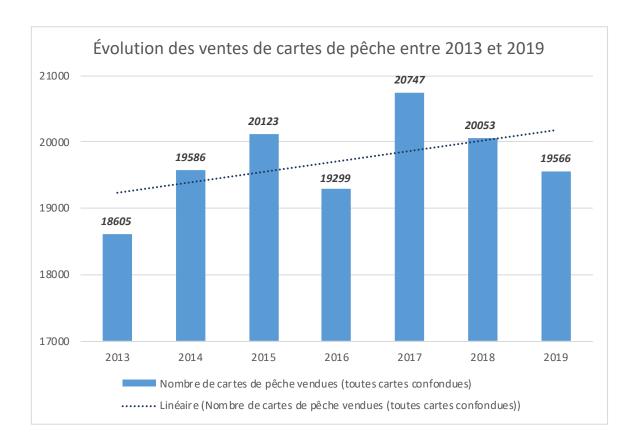
#### • Indicateurs de réussite

Toutes les fiches actions du SDDLP avaient des indicateurs de réussite et ont été évaluées individuellement. Sur l'ensemble des 70 actions planifiées :

- 48 ont été réalisées ou sont encore cours de réalisation, soit 69%.
- 22 n'ont pas été réalisées, soit 31%.

Les raisons des actions qui n'ont pas été réalisées au cours de cette période sont expliquées dans la partie « freins et difficultés rencontrés ».

L'évolution des ventes de cartes de pêche montre une courbe de tendance positive entre 2013 et 2019. En moyenne, ce sont 290 cartes de pêche supplémentaires qui sont gagnées chaque année. Ces chiffres peuvent représenter un indicateur mais il serait faux de considérer que cette évolution est uniquement due à l'application du SDDLP.



Les baisses de 2016 et 2018 peuvent s'expliquer par une météo défavorable au printemps avec des précipitations importantes, période à laquelle une grande partie des cartes de pêche sont vendues. Il est également nécessaire, à l'heure actuelle, de s'interroger sur les impacts de la période COVID sur les ventes de cartes.

#### • Chiffres-clés du SDDLP

#### Objectif : satisfaire les pêcheurs

# - Aménagements halieutiques

3 rampes de mise à l'eau ont été créées à Méréville, Haroué et Ceintrey, sur la Moselle et le Madon. Ces aménagements permettent aux pêcheurs en embarcation d'accéder à 7,5 km de linéaire sur la Moselle entre Méréville et Flavigny-sur-Moselle, et sur le Madon (6 km en amont de Ceintrey et 2.5 km sur Haroué).

53 dispositifs de franchissement de clôture ont été commandés par les AAPPMA et livrés par la Fédération. Ces « Passages-pêcheurs » sont constitués de bancs ou d'échelles en bois qui permettent de franchir les clôtures le long des cours d'eau.

Le Barbeau de Baccarat	3
Le Roseau de la Haute Vezouze	20
La Fario du Dorlon-Chiers	3
La Vallée de l'Esch	5
Les Pêcheurs de la Blette	6
Les Pêcheurs du Saintois	3
La Truite Longuyonnaise	8
La Gaule Dombasloise	5
Total	53

5 postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été implantés (deux sur les étangs de Pagny-sur-Moselle, deux sur le Madon à Haroué et Ceintrey et un sur l'Orne à Moineville).

#### - Développement des parcours spécifiques

A l'écoute des pêcheurs, la Fédération et certaines AAPPMA ont mis en place plus de 185 km de parcours de pêche de la carpe de nuit ont été créés entre 2013 et 2019, ainsi que 12 parcours de graciation.

# - Développement du tourisme pêche

La qualification nationale « Hébergement Pêche » a été mise en place dans le cadre du SDDLP. Avec l'aide des partenaires touristiques du département, la Fédération a ainsi attribué le label à 19 structures : gîtes, campings et chambres d'hôtes.

#### - Communication sur les parcours de pêche

Pour améliorer l'offre de parcours, la Fédération a créé 33 cartes interactives sur Google Map.

Chaque AAPPMA est recensée avec le linéaire qu'elle gère. Des cartographies spécifiques ont également été mises en ligne : parcours de pêche de la carpe de nuit, AAPPMA réciprocitaires, rampes de mise à l'eau et postes accessibles aux PMR...

Ces cartes obtiennent un total de plus de 400 000 vues cumulées, preuve de leur utilité.

Quatorze photographies à 360° ont également été prises et mise en ligne sur Google Map.

Il pourrait être nécessaire de poursuivre ce travail de valorisation, des caméras 360° pouvant être prêtées par l'atelier Google de Nancy.

La promotion des parcours de pêche a également évolué avec la création d'une rubrique « coin de pêche » dans la newsletter. Cette rubrique renvoie à une page rédigée sur le site web pour fixer le contenu.





# **Objectif: attirer de nouveaux publics**

# - Implantation d'une signalétique stratégique

Le Lac de Pierre-Percée a obtenu le label national « Passion » et deux parcours ont été labellisés « Famille » (la Meurthe à Baccarat et la Moselle à Liverdun).

La Fédération a également aidé les AAPPMA à valoriser leurs parcours de pêche en implantant des panneaux d'information sur les sites. Les étangs fédéraux ont aussi bénéficié de cette promotion.

36 panneaux ont donc été posés sur les parcours de Meurthe-et-Moselle selon la répartition suivante :

Plans d'eau fédéraux					
Lac de Pierre-Percée	5 panneaux (parcours labellisé Passion au niveau national)				
Étangs fédéraux de Moncel-les-Lunéville	3 panneaux (1 panneau général et + 1 panneau par étang)				
Étangs fédéraux de Pont-à-Mousson	3 panneaux (1 panneau général et + 1 panneau par étang)				
Étangs fédéraux de Maron-Chaligny et de la banane	2 panneaux (1 par étang)				
AAP	PMA				
Le Barbeau de Baccarat	3 panneaux (parcours labellisé famille au niveau national)				
Le Woigot	4 panneaux autour du plan d'eau de la Sangsue à Briey				
La Gaule Dombasloise	3 panneaux (1 à la mise à l'eau de Méréville, 1 à la mise à l'eau de Dombasle et 1 à l'étang de la Justice à Méréville)				
Les Hameçons de l'Aroffe	3 panneaux (2 sur l'Aroffe à Vannes-le-Châtel et Aroffe et 1 sur le plan d'eau de Bulligny)				
La Gaule Gerbévilloise	3 panneaux (1 sur la Mortagne à Magnières et 2 sur le plan d'eau du Pré Fleury à Magnières)				
Les Pêcheurs de l'Orne	1 panneau à Joeuf				
La Carache Lunévilloise	2 panneaux (1 aux étangs Saint-Anne, et 1 à l'étang de la Grenouille)				
La Gaule Mussipontine	3 panneaux (2 pour le parcours de pêche en ville à Pont-à-Mousson et 1 à l'étang du Saussi).				
Les Pêcheurs à la Ligne du Saintois	1 panneau à Haroué				
Pêche et Nature du Toulois	13 panneaux (2 sur le parcours de graciation du canal de la Marne au Rhin et 11 sur le parcours famille à Liverdun)				



# Objectif: moderniser la pêche associative

# - Evolution des abonnés à la newsletter et à la page Facebook

18 newsletters ont été envoyées entre 2015 et 2019, 2500 abonnés supplémentaires par an en moyenne. La page Facebook a gagné 1600 abonnés entre 2014 et 2019 (plus de 6500 abonnés courant 2021).

La création de la newsletter InfoPêche 54 et l'animation de la page Facebook modernise l'image de la pêche en Meurthe-et-Moselle en valorisant à la fois les parcours de pêche et les actions des AAPPMA et de la Fédération. Néanmoins, il y a encore de nombreuses actions d'AAPPMA dont la Fédération n'a pas connaissance et qui pourrait être relayées à travers ces supports de communication.

En moyenne, la newsletter a gagné 2500 abonnés par an grâce à l'incrémentation du fichier adhérents issu de la base de données cartedepeche.fr. Dix-huit numéros de la newsletter sont sortis entre janvier 2015 et décembre 2019.

La Page Facebook de la Fédération est passé de 3800 abonnés en 2014 à 5400 en 2019.

# - Evolution du trafic sur www.peche-54.fr

Le site www.peche-54.fr a été complètement modifié en 2017. Moderne et intuitif, son ergonomie est « responsive », c'est-à-dire que le contenu s'adapte à l'écran sur lequel il est consulté. Chaque année, en moyenne, il y a 5,3 % d'utilisateurs du site web supplémentaire. (source Google analytics).

Il a également été enrichi de nombreuses photographies, notamment celles prises par Laurent Madelon lors de sa venue en Meurthe-et-Moselle en 2018.

# - Vente de cartes de pêche informatisée

Dès 2018, la Fédération a décidé de passer à l'exclusivité de la vente informatisée des cartes de pêche. Cela a impliqué de former l'ensemble des dépositaires et d'en équiper certains en matériel (ordinateur et/ou imprimantes). Ainsi, 79 structures ont bénéficié de l'enseignement délivré par la Fédération sur l'utilisation du site et le processus de délivrance d'une carte de pêche via leur espace dépositaire.

#### • Freins et difficultés rencontrés

Certaines fiches action n'ont pas été réalisées à cause de différentes raisons : implication politique, erreurs de diagnostic, contexte modifié entre la rédaction de la fiche et son application, manque de moyens, partenariats insuffisants ou barrières administratives.

Ces éléments sont intégrés à la réflexion des nouvelles actions pour le SDDLP 2022 – 2026.

#### Retour des AAPPMA

Un questionnaire à destination des AAPPMA a été mise en place pour connaître leur ressenti vis-à-vis du SDDLP. Dix réponses ont été formulées par sept AAPPMA différentes.

Ce faible ratio de réponses rend délicate l'analyse de leur interprétation. Les résultats ne sont donc pas présentés ici.

Dans le cadre de la mise à jour du SDDLP, la Fédération a rencontré chaque AAPPMA individuellement en 2019. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les actions menées lors du précédent SDDLP et de mieux évaluer leurs attentes ou leurs besoins. Ces réunions ont été l'occasion d'un rapprochement, et les discussions ont porté les thématiques suivantes : animations, communication, cartes de pêche, halieutisme (réglementation, aménagements...), promotion des parcours.

Des actions à portées locale ont été définies grâce à ces échanges.

Ces rencontres ont également été l'occasion de rappeler les nombreuses subventions existantes pour les AAPPMA de la part de la Fédération. Ce n'est pas tant les moyens financiers que les moyens et disponibilités humaines qui font défaut dans l'émergence des projets et la réalisation d'actions.



# 3. Enquête pêcheur 2018 : typologies et pratiques départementales

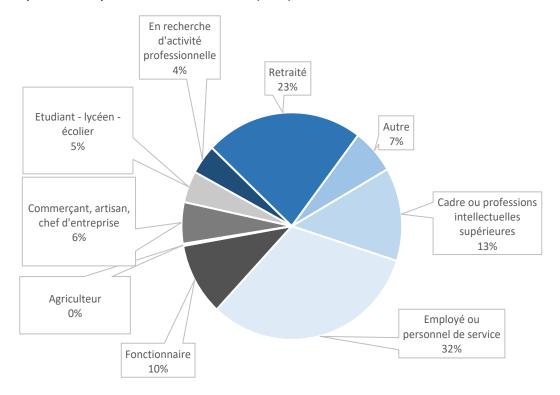
Afin d'affiner la connaissance des pratiquants et de leurs attentes, la Fédération a mené une enquête auprès des pêcheurs durant le dernier trimestre 2018. Un questionnaire a été créé sur Internet et distribué sous format papier chez les détaillants d'articles de pêche.

1060 pêcheurs ont répondu à l'enquête, soit 6,4% des pêcheurs considérés comme membres actifs des AAPPMA du département. 1037 réponses ont été formulées par Internet, 23 sur papier.

Voici une synthèse des informations récoltées par le biais de cette enquête.

# • Catégorie socio-professionnelle

Les pêcheurs occupent en majorité des professions d'employés ou personnels de service. Près d'un quart des répondants sont retraités (23%) et 13% sont cadres ou assimilés.

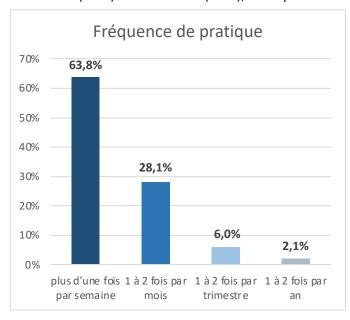


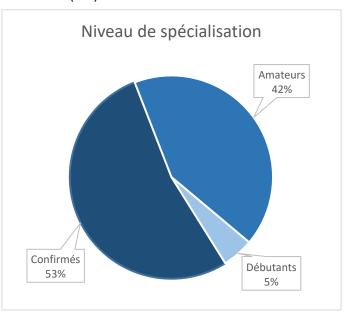




# • Comment pêchent-ils?

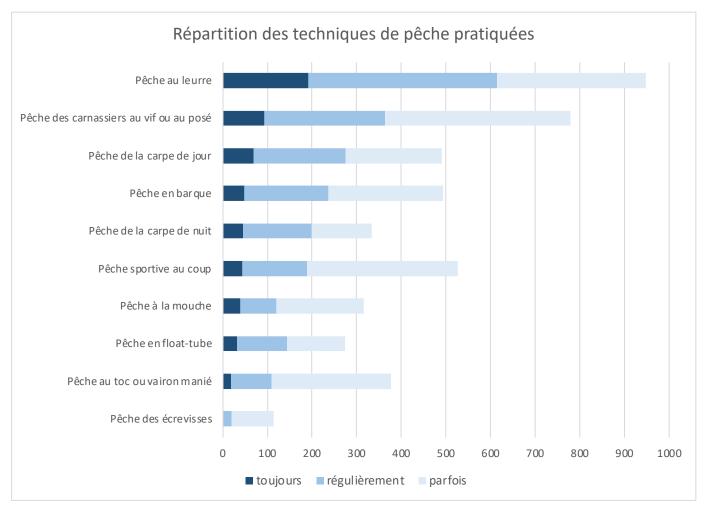
En majorité, les pêcheurs pratiquent au moins une fois par semaine. Ils se considèrent comme pêcheurs confirmés (53%) ou amateurs (42%), mais peu comme débutants (5%).





# • Techniques pratiquées

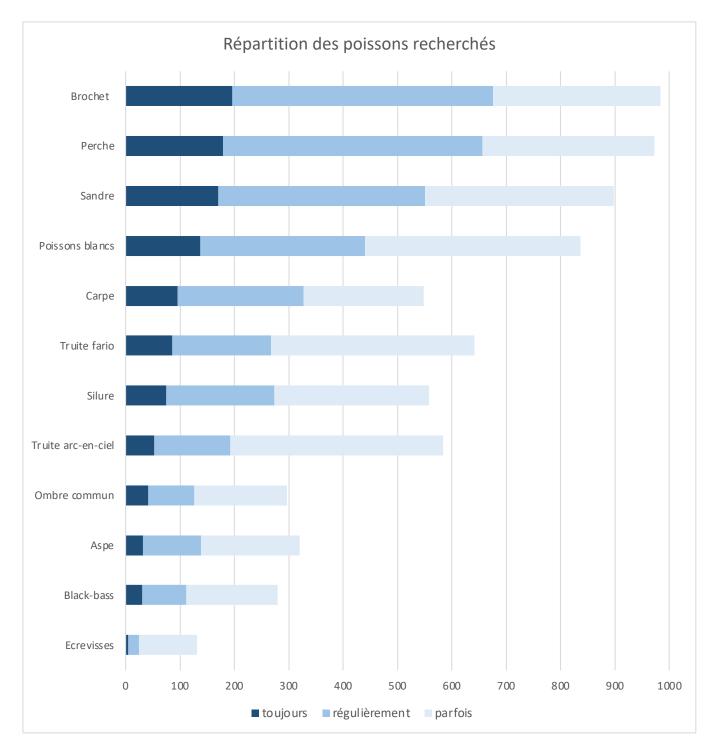
La pêche au leurre est la pratique la plus répandue. La pêche « traditionnelle » au vif ou au posé reste pratiquée de manière importante. La pêche de la carpe, de jour comme de nuit, arrive après. A noter, une pratique de la pêche en barque à ne pas négliger.





# Poissons recherchés

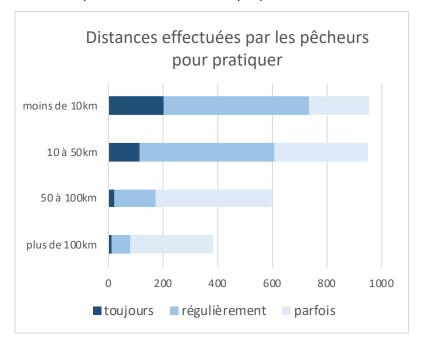
Les poissons carnassiers (brochet, sandre, perche) sont en grande majorité recherchés par les pêcheurs. Suivent les poissons blancs et la carpe. Les truites sont recherchées occasionnellement.





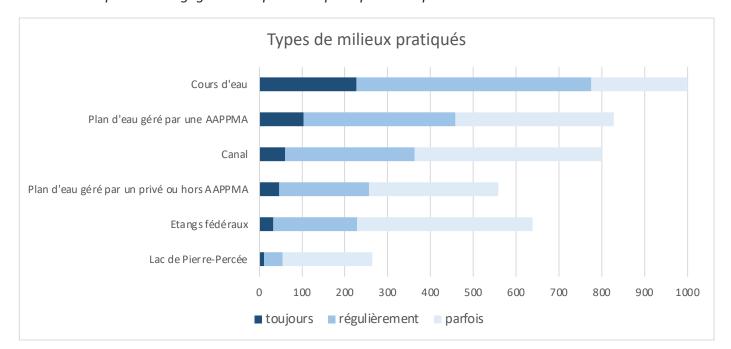
# • Secteurs de pêche et mobilité

Les pêcheurs pratiquent de façon régulière à proximité de chez eux (-10km) mais ils n'hésitent pas à faire régulièrement entre 50 et 100km pour trouver un terrain propice à leurs attentes.



Ce sont les cours d'eau qui sont le plus fréquentés, suivis par les plans d'eau gérés par les AAPPMA puis les canaux.

A noter : une part non négligeable de pêcheurs pratiquent des parcours hors lots AAPPMA.



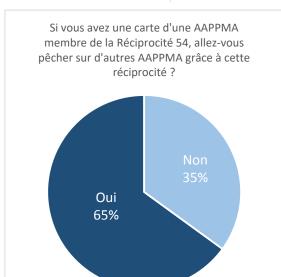


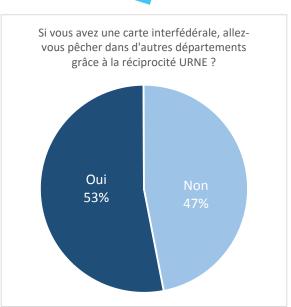
# • Réciprocités

L'utilisation de la réciprocité semble plus importante au niveau intra-départemental qu'au niveau interfédéral.



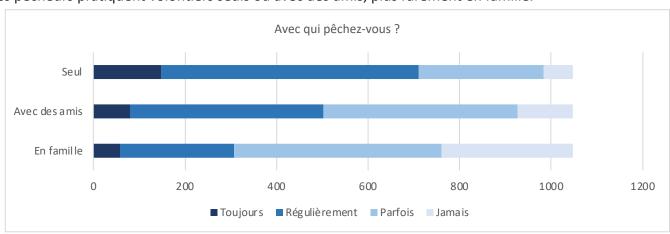






# • Avec qui pêchent-ils?

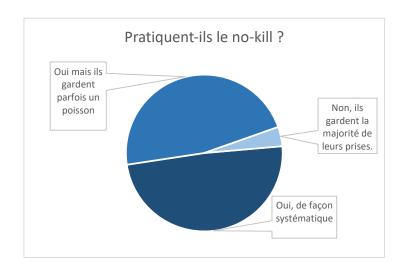
Les pêcheurs pratiquent volontiers seuls ou avec des amis, plus rarement en famille.



# • La pratique de la graciation

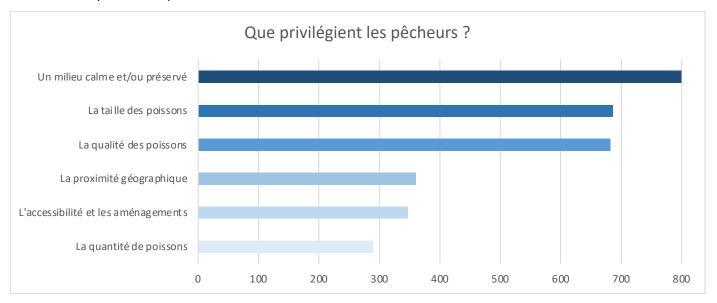
Près de la moitié des pêcheurs pratique la graciation (dite "no-kill") de façon systématique.

Seulement 4% d'entre eux gardent la majorité de leurs prises.



# • Les attentes des pêcheurs

Les pêcheurs privilégient un milieu calme et/ou préservé. Les attentes viennent ensuite de façon similaire sur la taille et la qualité des poissons.



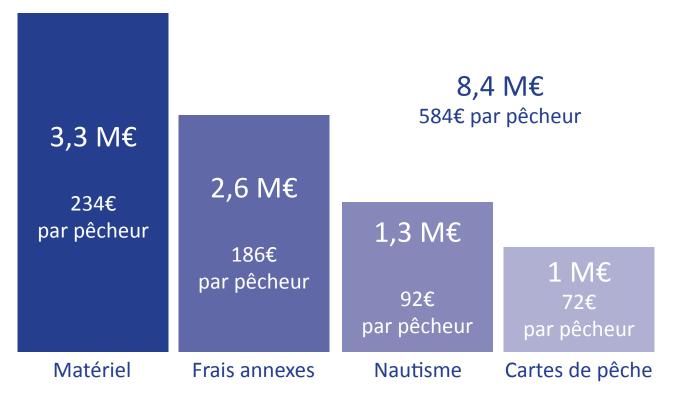
# • Le budget pêche annuel

Le pêcheur de Meurthe-et-Moselle dépense en moyenne au moins **584€ par an** pour son loisir, dont 234€ en matériel de pêche, 92€ en matériel de nautisme, 186€ en frais annexes et 72€ en cartes de pêche.

Avec 14 279 membres actifs en 2018, le poids économique de la pêche de loisir en Meurthe-et-Moselle est évalué au minimum à 8,4 millions d'€uros.

Le chiffre réel est supérieur car la méthode de calcul s'est basée sur les minimums de chaque catégorie de données.

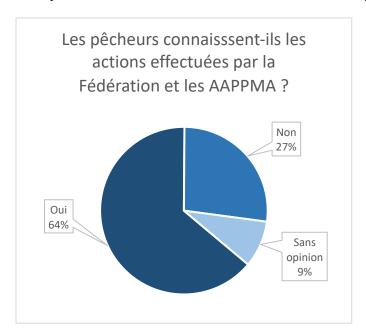
Dépenses annuelles moyennes minimales des pêcheurs en Meurthe-et-Moselle, par poste, en 2018 :

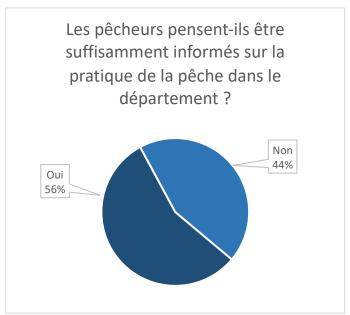




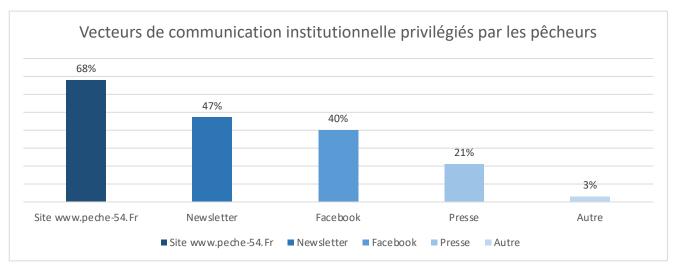
# • La connaissance des actions effectuées par la Fédération et les AAPPMA

Près de deux tiers des pêcheurs sont au courant des actions effectuées par la Fédération et les AAPPMA, et la majorité affirme être suffisamment informée sur la pratique de la pêche en Meurthe-et-Moselle.





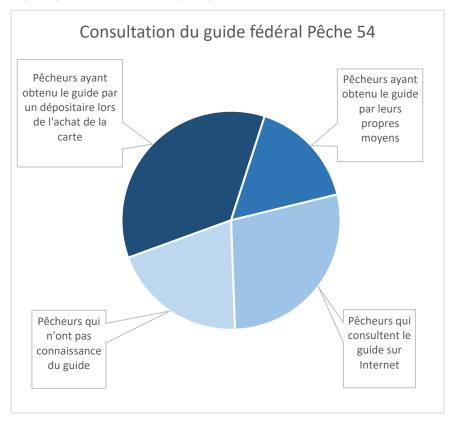
Ils sont principalement informés par le site Internet de la Fédération (68%), par la newsletter InfoPêche54 (47%), par la page Facebook de la Fédération (40%) et par la presse (21%).





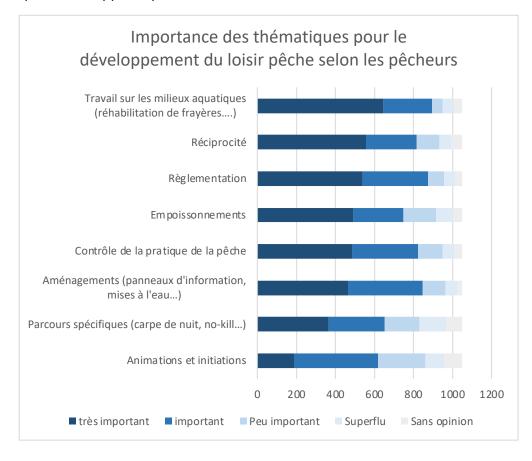


Le guide Pêche54 est consulté par 80% des pêcheurs, soit en version papier, via leur dépositaire (36%) ou leurs propres moyens (16%), soit sur Internet (28%).



# • Le développement de la pêche de loisir

Les pêcheurs considèrent qu'il est prioritaire de travailler sur les milieux aquatiques, la réciprocité et la réglementation pour développer la pêche de loisir en Meurthe-et-Moselle.

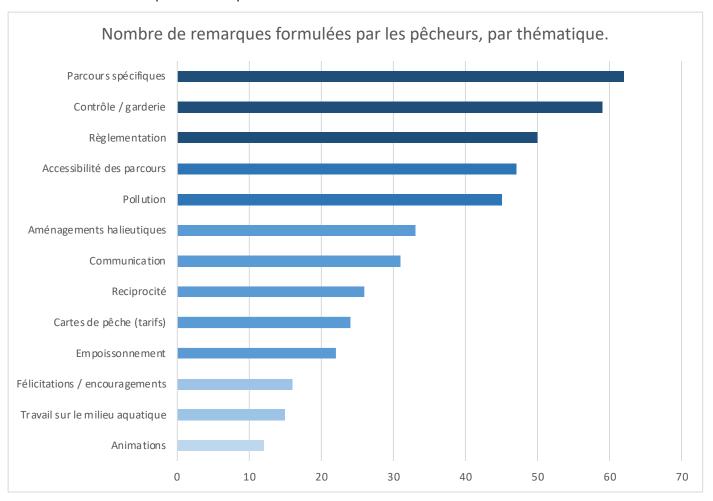




# • Les remarques des pêcheurs

Un tiers des répondants a rédigé une remarque sur le sujet du développement de la pêche de loisir en Meurthe-et-Moselle.

Celles-ci ont été triées par thématiques.



# 4. Rencontres avec les AAPPMA

Les AAPPMA ont été rencontrées pour recueillir leurs impressions, leurs difficultés et leurs attentes sur le sujet du développement de la pêche de loisir. Si des différences existent en fonction des AAPPMA (taille et type de parcours géré), il est à noter que la grande majorité d'entre-elles font part de leur difficulté à mener à bien leurs missions à cause du manque de bénévoles.

Le recrutement de bénévoles pour encadrer des actions d'animation et des opérations d'entretien du milieu aquatique est donc un enjeu majeur du développement du loisir pêche en Meurthe-et-Moselle.





# 2. Cibles et objectifs

# 1. Cibles prioritaires

Les pêcheurs

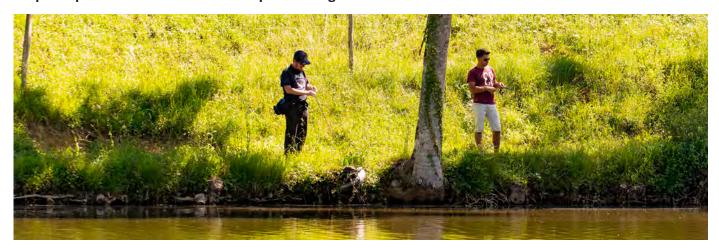
Sont ici visés ceux qui prennent ou ont pris une carte annuelle en premier lieu, tout en incitant ceux qui prennent une carte temporaire à aller vers une carte annuelle.

L'érosion des effectifs, le faible taux de renouvellement conjugués aux nombreuses remarques dont la Fédération peut avoir l'écho, conduisent à concentrer une part importante des actions et du temps de travail sur des opérations destinées à satisfaire, rendre service aux pratiquants et les fidéliser.

# • Les bénévoles des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL)

Les bénévoles qui composent les AAPPMA et la Fédération et les font vivre sont également une cible fondamentale.

Un poids prévisionnel de 75% en temps et en argent est dédié sur ces deux cibles.

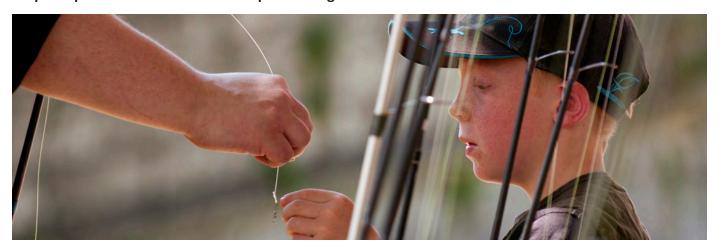


# 2. Cibles secondaires

• Le grand public et le tourisme pêche

Il s'agit de faire découvrir le loisir pêche aux non pêcheurs et développer l'offre pour les pêcheurs hors département de Meurthe et Moselle.

Un poids prévisionnel de 25% en temps et en argent est dédié à cette cible secondaire.



# 3. Objectifs par cibles

Les pêcheurs					
	Satisfaire, rendre service, fidéliser				
	Améliorer le taux de renouvellement des cartes annuelles (Majeure, interfédérale, femme)				
	Inciter le passage d'une carte temporaire à une carte annuelle (Cartes journée + hebdomadaires)				
Objectife	Favoriser l'accès à l'achat de la carte de pêche				
Objectifs spécifiques	Adapter les parcours de pêche aux attentes des pêcheurs (nouveaux linéaires, réciprocité, accès, empoissonnements, parcours spécifiques, entretien)				
	Développer les informations sur la pêche en Meurthe-et-Moselle (parcours, réglementation, techniques, poissons, milieu aquatique, actions des SAPL)				
	Favoriser l'accès au perfectionnement des techniques de pêche et au matériel				

Les bénévoles des SAPL				
	Recruter et améliorer les échanges			
Objectifs spécifiques	Améliorer la connaissance pour les SAPL de leurs adhérents et de leurs habitudes			
	Développer les communications des AAPPMA vers les pêcheurs pour recruter des bénévoles			
	Améliorer la communication entre la Fédération et les AAPPMA			

Le grand public et le tourisme pêche			
Faire découvrir la pêche et développer le tourisme			
Objectifs spécifiques	Promouvoir la pratique de la pêche de loisir		
	Rendre la prise de cartes plus accessible		
	Développer les animations pêche et d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)		
	Développer le tourisme pêche		



# 3. Programme d'actions

Une fois les cibles et les objectifs identifiés en 2021, un programme d'actions pluriannuel sera déterminé pour 2022 à 2026.

Issu de réflexions produites grâce à un travail collaboratif entre les élus et les salariés de la Fédération, ces opérations se déclinent à deux échelles.

Certaines d'entre elles seront pilotées par la Fédération au niveau départemental, tandis que d'autres pourraient être déployées au niveau local au niveau des AAPPMA, dans le cadre d'une déclinaison sous forme de **projet associatif**, qui combine PDPG et SDDLP au niveau local.







